

N° 691
19 FÉVRIER
2010L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTEÉDITO
LE GRAND BAZAR

Le pilotage du système éducatif, la formation des enseignants ne sont guidés que par une seule considération : la suppression massive d'emplois. Ajoutez-y une totale improvisation dans la mise en place de certains dispositifs, la méconnaissance de la réalité du terrain et des établissements, et vous aurez tous les ingrédients d'un vaste bazar incontrôlé et incontrôlable. L'autonomie renforcée n'étant alors qu'une façon pour le ministère d'en renvoyer la responsabilité aux acteurs locaux. On atteint des sommets avec l'organisation de l'année de stage des reçus aux concours de recrutement à la prochaine rentrée. Service à 18 heures dès le début de l'année de stage ; mise en doublon sur une partie de l'horaire avec le conseiller

pédagogique, lequel serait remplacé de son côté par un titulaire remplaçant sur une partie de son service, pour les six à huit premières semaines ; stagiaires partant en formation pour des périodes de plusieurs semaines et remplacés par un titulaire remplaçant qui ne sera pas nécessairement le même à chaque fois... De plus le ministère feint d'oublier que le nombre de titulaires remplaçants a été diminué de 7000 en trois ans et que les stagiaires d'une même discipline et d'un même secteur géographique partiront en même temps en formation, hypothéquant gravement les possibilités de remplacement. Bazar pour les établissements, pour les élèves, pour les personnels. Enseigner est un métier qui s'apprend... Gérer l'Éducation nationale aussi !

■ Daniel Robin,
cosecrétaire général

AMPLIFIER LA MOBILISATION
GRÈVE LE 12 MARS

Il a fallu des violences frappant des élèves et une médiatisation importante de ces événements pour que la dégradation de la situation dans les établissements scolaires fasse la une de l'actualité. Cela n'a malheureusement pas surpris les personnels du second degré, qui vivent quotidiennement les conséquences des suppressions de postes, des réformes régressives et élitistes, de la montée des inégalités. Leur présence majoritaire dans la manifestation nationale pour l'Éducation le 30 janvier, la multiplicité des actions entretenues depuis janvier, le nombre croissant d'établissements qui entrent dans l'action, en région parisienne et en particulier dans l'académie de Créteil, attestent d'une exaspération croissante et d'une détermination des personnels. Tous les sujets concourent à la mobilisation : les DGH dévolues aux établissements caractérisées par une baisse des heures postes et une augmentation des heures supplémentaires, la réforme des lycées et des EPLE, le scandale des affectations prévues pour les entrants dans le métier. Tandis que chacun s'efforce d'exercer ses missions, de toutes parts, les problèmes surgissent. Les personnels d'éducation deviennent denrée rare, les CO-Psy une survivance, les collègues des séries technologiques industrielles craignent pour la survie de leurs disciplines. Dans les collèges, la préparation de rentrée laisse présager de nouvelles montées des effectifs, la fin des dédoublements et des projets mis en place par les équipes. Là même où des élèves

Suite page 2 >>>



ACTION 3

- VERS LA GRÈVE EN MARS

ENJEUX 4-5

- RÉFORME DU LYCÉE
- VIOLENCES
- STAGIAIRES
- TEMPS PARTIEL

SUR LE TERRAIN 6

- APPEL POUR LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

SYNDICALISME 7

- CONGRÈS DE LILLE
- ENTRETIEN AVEC BERNADETTE GROISON, NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FSU

IL FAUT DU

snes

RÉFORMES CHATEL, STAGIAIRES 18 HEURES, SUPPRESSIONS DE POSTES...

GRÈVE DANS LE SECOND DEGRÉ

à l'appel de l'intersyndicale : SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT-Éduc'action, Sud-Éducation, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNFOLC... **LE VENDREDI 12 MARS**



12 MARS ET 23 MARS TOUS DANS L'ACTION!

supplémentaires sont prévus à la rentrée 2010, les recteurs ont souvent fait le choix de supprimer des heures afin de donner le change sur les effets de la réforme dans les lycées et afficher des moyens constants. Dans ces derniers cependant, les collègues ont été vite confrontés aux conséquences d'une pseudo-autonomie; c'est pourquoi ils refusent de s'engager dans une répartition de la pénurie et du choix des disciplines sacrifiées.

Le SNES a appelé à organiser la mobilisation dans tous les établissements; tenue d'assemblées générales, alerte des médias, motions de conseils d'administration, refus des tâches imposées en dehors des missions, boycott des HS... il faut continuer et nourrir un mouvement bien engagé. Le SNES a déposé un préavis national de grève pour février et mars et proposé à l'intersyndicale du second degré une nouvelle journée

nationale de grève et manifestations la semaine de rentrée de toutes les académies, articulée avec des journées revendicatives sur les différents dossiers: postes et conditions de travail, formation des maîtres, réforme des lycées et des EPLE. Il propose de mettre en débat des suites rapides à la grève prévue le 12 mars et de donner à l'Éducation nationale toute sa visibilité dans la journée interprofessionnelle à laquelle appellent les confédérations le 23.

Les Français condamnent majoritairement la politique menée dans la fonction publique; le gouvernement doit l'entendre et le ministre de l'Éducation nationale répondre autrement que par des spots et une communication plus proche de la propagande que de l'information.

■ **Frédérique Rolet**

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT NON AU PLAN SOCIAL

Le conseil supérieur de la fonction publique de l'État était convoqué le 11 février pour examiner le projet de décret relatif à la réorientation professionnelle. Le quorum n'a pas été atteint, FSU, CGT, CFTD, FO, UNSA, Solidaires et CFTC (soit sept fédérations sur huit) refusant de siéger.

Par les droits et obligations conférés à ses personnels, le statut organise, dans notre pays, une fonction publique impartiale, au service de l'intérêt général et constitue donc, avant tout, une garantie pour les citoyens. Si l'un des principes de la fonction publique française consacre la « garantie de l'emploi des fonctionnaires », c'est pour permettre, non seulement, d'assurer la continuité du service public, mais également la neutralité et l'indépendance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions. En cas de suppression de son emploi, le fonctionnaire, titulaire de son grade doit en effet être réaffecté sur un emploi correspondant à ce grade. Avec le décret d'application de l'article 7 de la loi de mobilité, permettant le licenciement des fonctionnaires, c'est tout le pacte républicain qui est remis en cause. L'agent, en position de réorientation professionnelle, sera sommé d'accepter une des trois propositions d'emploi qui lui seront faites, y compris si cela l'oblige à changer de métier ou de région, au risque d'être mis en disponibilité d'office (sans traitement), puis licencié ou admis à la retraite. Avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), ce sont des missions qui disparaissent purement et simplement du champ de la fonction publique. Dans ce contexte, des milliers d'agents pourraient être, dès 2010, victimes de ce plan social.

Le projet de décret applique une loi que la FSU a combattue. Il aurait dû apporter quelques gardes-fous, il n'en est rien. Parmi les personnels du service restructuré, lesquels seront concernés? Que signifie « tenir compte » de la situation familiale et de la résidence de l'agent? Comment limiter les missions qui seront confiées à l'agent censé se former dans le même temps? Le ministre Woerth a choisi de laisser les administrations libres de leurs interprétations. Refusant de répondre aux interpellations des syndicats, il tient publiquement des propos provocateurs et mensongers. La politique de démantèlement de la fonction publique et des services publics, menée par le gouvernement, est rejetée par une majorité de la population⁽¹⁾ qui n'accepte pas cette réforme de l'État conduisant à « moins de services publics, moins de personnel,



moins d'État »⁽²⁾. Est-ce pour cela que le gouvernement veut passer en force? Les organisations syndicales de la Fonction publique ont convenu de se revoir le 16 février.

■ **Anne Féray**

1. Sondage BVA-Avanquest pour La Tribune et BFM, 9 février 2010.
2. François Fillon le 10 octobre 2007: « la réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de service, moins de personnel, moins d'État sur son territoire ».

RETRAITES UN CALENDRIER CONTRAINT

Tandis que l'hypothèse d'une réforme systémique passe au second plan, chaque semaine les propos du président de la République ou du gouvernement esquissent un peu plus le contenu du rendez vous de 2010.

CALENDRIER

La bascule des régimes de retraite existants vers un régime unique par points ou comptes notionnels étudiée par le COR prendrait trop de temps pour produire des effets. Le gouvernement recherche donc des mesures qui dès les prochains mois dégraderaient un peu plus les pensions. Le projet de loi de réforme serait soumis au Parlement dès l'automne. Ce qui laisse bien peu de temps au débat public, puisque le projet gouvernemental pourrait n'être connu précisément qu'après le scrutin régional de mars.

RÉGRESSIONS ANNONCÉES

Le report de l'âge légal de la retraite semble la piste centrale pour 2010, d'autant plus facile à vendre qu'un récent sondage situe à 62 ans l'âge moyen auquel les personnes interrogées accepteraient de reporter leur départ « pour avoir une bonne retraite » et à près de 65 ans l'âge moyen auquel elles s'estiment contraintes de travailler encore. Mais un âge peut en cacher un autre, car reporter l'âge du droit à la retraite, c'est reporter aussi celui d'un départ sans décote. Un fonctionnaire dont la carrière a été continue de 25 à 62 ans aurait, par application des règles actuellement énoncées pour 2020, un taux de pension de 56,5%. Un décalage de deux ans des bornes d'âge fait chuter ce taux de plus de 10%, à 50,7%! Une telle mesure concernerait aussi bien les fonctionnaires que les salariés du privé et les non-titulaires de la fonction publique relevant du régime général. Mais en la présentant, les membres du gouvernement ont souligné que cela nécessiterait de revenir sur des particularités du code des pensions. La référence au traitement des six derniers mois est soulevée sans même être expliquée par la sévérité du décompte de la durée des services et de la durée d'assurance propre à la fonction



publique, ni bien sûr par la construction statutaire de la carrière. Les droits familiaux et conjugaux de retraite seront aussi débattus avec le risque majeur d'un alignement vers le bas.

MOBILISER

Le gouvernement refuse de poser la question d'une augmentation du financement; pourtant, cette piste que la FSU défend commence à être partagée dans l'opinion. Réunis lundi 15 février, CGT, CFTD, FSU, UNSA, Solidaires ont indiqué qu'ils n'accepteraient pas « une mascarade de concertation » et ne se laisseraient pas enfermer dans un débat « qui ne prendrait pas en compte l'ensemble des questions, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité ». La FSU portera ce débat, elle s'attachera à montrer que les réformes en œuvre appauvrissent ceux qui ont connu dans leur vie professionnelle précarité, interruptions de carrières, temps partiels, comme elles détruisent les garanties apportées aux générations les plus jeunes entrées plus tardivement dans la vie professionnelle. L'intersyndicale interprofessionnelle appelle à une journée de grèves et de manifestations le 23 mars. La FSU agira pour inscrire cette journée dans un processus de mobilisation. Notre capacité à mener le débat y contribuera.

■ **Anne Féray**

1. Voir L'US Mag supplément au n° 690 en page 16.
2. Sondage IFOP pour JDD, janvier 2010.

Échos de luttes locales contre la réforme des lycées, le conseil pédagogique, les



<http://www.snes.edu/Des-nouvelles-des-etablissements-.html>



Créteil

Une grève qui monte, qui monte.

12 établissements en grève le 4 février, 45 établissements le 9 février, 90 établissements le 11 février et plus de 130 le 16. Le mouvement s'amplifie à Créteil et de nombreux collègues sont d'ores et déjà engagés dans une action de grève reconductible.

Le mouvement est actuellement rejoint par les stagiaires de l'IUFM de Bonneuil mais aussi par de nombreux lycéens. Vous trouverez sur notre site académique (www.creteil.snes.edu) toutes les informations nécessaires concernant ce mouvement, ainsi que notre appel intersyndical pour le mardi 16 et le jeudi 18 février. Nous appelons l'ensemble des collègues à diffuser massivement ces informations

et à nous rejoindre rapidement dans l'action afin de faire pression sur les choix politiques désastreux du gouvernement en matière éducative.

Lyon

Depuis mi-janvier, plusieurs établissements ont fait grève pour protester contre la baisse de la DHG en collège et la mise en place de la réforme du lycée: collège de Saint-Bonnet-le-Château, collège Alain à Saint-Fons, lycée Marcel-Sembat à Venissieux... D'autres actions sont en cours: rassemblements devant l'IA (collèges de Saint-Etienne), demandes d'audience au recteur, refus collectif des HSA, débrayage (collèges Jean-Moulin de Villefranche), refus des DHG et motions votées avec les parents dans 28 établissements de l'académie.

Montpellier

Au collège Arthur-Rimbaud de Montpellier, qui accueille de nombreux élèves fragiles, la DHG est en baisse; il est occupé par les parents le jeudi 4 février, les collègues débrayent le lundi 8, une délégation est reçue à l'IA. Débrayages et grèves tournantes au lycée de Banyols-sur-Cèze. Nombreux rejets de la DHG en CA et vote des motions refusant le blocage des postes pour y implanter des «berceaux» pour les stagiaires 2010.

« Qui croit devoir fermer les yeux sur quelque chose se voit bientôt forcé de les fermer sur tout » J.-J. ROUSSEAU

DHG 2010 : ASPHYXIE CONFIRMÉE

Les DHG arrivent dans les établissements, en même temps que le ministre tente d'installer ses réformes. Sommés de trouver des solutions locales aux problèmes que la politique éducative dévastatrice provoque ou amplifie, les personnels mesurent l'ampleur des dégâts et expriment clairement leur refus d'entrer dans cette spirale infernale de la dégradation des conditions de travail et d'étude, du

renoncement à la réussite de tous leurs élèves, du mépris de leurs métiers. Déshabiller le collège et casser la formation professionnelle des nouveaux recrutés pour faire croire que la réforme de la Seconde se fera sans suppression de postes, annoncer des « États Généraux sur la sécurité à l'école » tout en poursuivant la politique aveugle de suppressions de postes et en détruisant les

solidarités dans la société ne fait pas une politique éducative... mais à peine un bricolage bâclé ! L'absence de réponses ministérielles aux questions précises sur les conditions de travail et d'étude, la violence, l'offre de formation, posées, entre autres, par les établissements de l'académie de Créteil impose une mobilisation de grande ampleur et inscrite dans la durée.

Dans la suite de l'action continue du mois de janvier, le SNES appelle à amplifier la mobilisation.

Suppression de postes, pressions sur les DHG, imposition d'heures supplémentaires, réforme du lycée, gouvernance des établissements, formation des enseignants, conditions de travail... le ministre n'entend rien et poursuit sa stratégie d'effets d'annonce et de réponses dilatoires.

Dès la rentrée, dans toutes les académies et en fonction de leur calendrier, le SNES appelle à développer collectivement dans les établissements les initiatives d'action :

- ❖ **refus des examens blancs** rétention des notes ;
- ❖ heures d'information syndicale, **refus collectif des HS** pour la prochaine rentrée ;
- ❖ **rejet en CA** des propositions d'utilisation de la dotation de l'établissement (DHG) ;
- ❖ **débat avec les parents**, les lycéens et plus largement l'opinion publique ;
- ❖ **interpellation des élus locaux** ;
- ❖ **grèves locales.**

L'intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT-Éduc'action, SUD-Éducation, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNFOLC

APPELLE À UNE NOUVELLE ÉTAPE DE MOBILISATION POUR UNE AUTRE POLITIQUE ÉDUCATIVE

GRÈVE NATIONALE VENDREDI 12 MARS 2010

Elle appelle à se réunir dès la rentrée dans les établissements pour décider collectivement des poursuites de l'action.

Nombreux dans la grève et les manifestations, dans les assemblées générales, nous pouvons faire reculer Chatel sur ces réformes et imposer d'autres choix pour le second degré, le respect de nos métiers et de nos qualifications, les conditions de remplir nos missions.

Sur le site du SNES, accessible en page d'accueil (www.snes.edu) dans la rubrique « le SNES en campagne », un espace est ouvert pour mutualiser les formes d'actions, informer des décisions locales.

Argumentaires, tracts, motions sont téléchargeables sur le site du SNES

LYCÉES

Les remontées des établissements montrent la grande pagaille générée par la réforme. Si dans l'ensemble, les moyens alloués aux lycées sont maintenus (en ponctionnant les collèges), ce n'est pas le cas partout (Lille), et parfois la dotation globalisée de 10 h 30 par classe de Seconde n'est pas donnée (classes à moins de vingt-quatre élèves à Dijon, Grenoble, 5 heures pour une Seconde à 24 à Paris).

Le CA (conseil d'administration) détermine le nombre d'enseignants siégeant au conseil pédagogique au-delà du minimum prévu par les textes, puis ce conseil pédagogique travaille à la répartition des moyens, la Commission permanente en est saisie puis le CA la vote. Peu de chefs d'établissements semblent s'être engagés dans ce marathon, d'où des propositions très personnelles de mise en œuvre de la réforme : enseignements d'exploration imposés aux équipes (quand ce n'est pas aux établissements par les rectorats), accompagnement très personnalisé (intégré aux disciplines/en classe entière seulement/sous forme de barrettes complexes et contraignantes/en HSA et on verra bien à la rentrée/annualisé sous forme de

semaines banalisées...), tentatives de passage en force pour l'organisation des groupes de compétences en langues vivantes. Certains établissements tentent de récolter la mane de la contractualisation en proposant des Secondes à projet, profilant ces classes vers les spécialités de Première.

Les CA des lycées sont confrontés à une double difficulté : nouvelles procédures de vote de la répartition des moyens (en cas de vote contre la DHG, la Commission permanente puis le CA sont à nouveau convoqués dans un délai de dix jours) ; mise en place de la réforme du lycée en classe de Seconde (nouveaux horaires, installation de l'accompagnement personnalisé, délégation au local de la ventilation de la dotation globalisée pour les heures en groupes). Impréparation totale, programmes bouclés à la hâte, renvoi au local des arbitrages que le MEN ne veut plus assumer, suppression de postes, réduction de l'offre de formation, mise en concurrence des disciplines et des enseignants... Premier bilan inquiétant qui appelle une action forte de refus de cette réforme.

■ Valérie Sipahimalani

COLLÈGES

Les collèges, qui connaissent pourtant une hausse démographique, subissent le plus souvent une véritable saignée.

La priorité politique de « ne pas perturber la mise en place de la nouvelle Seconde » pèse lourdement sur les dotations pour la rentrée 2010. Les effectifs sont très souvent minorés afin d'afficher des baisses moins fortes des H/E. Même ainsi, les collèges du Vaucluse perdent dix postes pour seulement 65 élèves en moins ; les Hauts-de-Seine, avec pourtant 426 collégiens en plus n'obtiennent pas une heure de plus ; dans le Loiret, ce sont 72 élèves de plus mais 16 postes en moins. Les DHG des collèges de Seine-Maritime, par exemple, présentent malgré tout une baisse de 5,4 % à 6,7 %.

Heures statutaires sciemment réduites, une partie de la dotation attribuée sur évaluation du projet d'établissement : la contractualisation commence à montrer son vrai visage. Les chefs d'établissement ont reçu instruction de passer en force en ne présentant plus au CA que les suppressions de postes sans la répartition de la DHG par discipline.

Le taux des HSA continue de croître et les pressions pour en imposer plus d'une se font de plus en plus lourdes. Dans le Pas-de-Calais, si l'équivalent de cinquante-trois ETP en heures postes sont supprimés, vingt-deux ETP sont réinjectés dans les collèges en HSA. Dans l'académie de Versailles, les moyens de remplacement sont sac-

cagés et utilisés pour limiter la baisse des H/E ; mais ces moyens sont transférés non en heures postes, mais en heures supplémentaires. Il n'est pas rare que la proportion d'HS s'approche de 10 %.

■ Bruno Mer

ENSEIGNEMENT PRIORITAIRE

Les collèges RRS (réseaux de réussite scolaire) et même RAR (réseaux ambition réussite) sont les victimes toutes désignées de la politique de restriction budgétaire. Ainsi, dans l'académie d'Aix-Marseille, un IA prévoit, pour une classe de Sixième en RRS, vingt-sept élèves. En Indre-et-Loire, l'IA modifie le mode de calcul des dotations et peine à donner les clés de répartition. L'appartenance à l'éducation prioritaire est remplacée par un classement à quatre niveaux définis de manière très opaque. Au total, six collèges sur huit dits « défavorisés » subissent une baisse de leur H/E. Cette technique, qui s'étend à un nombre croissant de départements, permet de s'affranchir de l'éducation prioritaire et de la faire disparaître de fait à terme. Rappelons que les RRS, selon le rapport de l'IGEN de 2006, doivent « rentrer dans le droit commun ». Les RAR ne sont pas épargnés non plus : un collège de Tours perd ainsi 27 heures. Dans d'autres académies, l'administration tente de confondre dans la DHG les moyens correspondants aux enseignants « supplémentaires » et de masquer ainsi une baisse des moyens ordinaires d'enseignement.

B. M.

suppressions de postes...

Collège Boris-Vian (Lille)

Contre une DHG meurtrière, le collège Boris-Vian de Lille se mobilise : 93 % de grévistes le 21 janvier, puis 100 % le 1^{er} février (préavis local maintenu après avoir déjà obtenu la non-fermeture d'une classe) et refus collectif des HSA signé par 36 professeurs sur 37. Suite à une audience à l'IA, transformation de onze HSA en heures-postes, ce qui permet d'éviter deux suppressions de postes. Nous avons voté contre la répartition de la DHG au CA ; le lendemain, l'IA nous a accordé une dotation complémentaire de 3 heures-postes, qui devrait sauver un troisième poste. Suite au nouveau décret EPLE et à une circulaire du rectorat, le principal a été obligé de convoquer un nouveau CA pendant les vacances, pour proposer une nouvelle répartition de la DHG. Boycotté, ce CA sera reporté à la rentrée ; nous continuerons à combattre la dotation, inférieure à celle de l'an passé, et en prime nous déposerons une motion demandant l'abrogation du nouveau décret EPLE : ce n'est pas en plaçant des CA pendant les vacances que le ministère arrivera à bâillonner les personnels !

Jérôme Nassoy, SI collège Boris-Vian

Corse

50 postes supprimés à la rentrée 2010, difficultés de remplacement, mouvement presque bloqué : le CTPA du 10 février est boycotté, une grève académique est envisagée en mars.



Cité scolaire de Sisteron (Aix-Marseille)

Cette présentation de la réforme du lycée, nous la préparions depuis une dizaine de jours : une heure d'info syndicale, à laquelle ont assisté plus de cinquante collègues ; des pique-niques en salle des profs pour élaborer une stratégie d'« accueil personnalisé » des IPR. Nous sommes tous restés debout, silencieux, devant les IPR et le chef d'établissement, position assez inconfortable pour eux. Déclaration pour dire que nous étions parfaitement informés du contenu de la réforme, qu'ils pouvaient donc se passer de nous la vendre, que nous souhaitions seulement qu'ils apportent des précisions sur des points précis, sources de nos inquiétudes. Nous avons donc pu développer l'idée d'offre inéquitable de formation, l'alourdissement et la multiplication des tâches et le poids du conseil pédagogique, instrument anti-démocratique. Les IPR reconnaissant qu'ils ne pouvaient apporter aucune réponse, nous avons quitté la réunion pour nous retrouver en salle des profs et continuer les discussions. À suivre...

SI de la cité scolaire

« Ne demandez pas à l'école de vous donner des frissons, demandez-lui plutôt de vous étonner » **ANDRÉ LÉVY**

CIRCULAIRES... Y A RIEN À VOIR ?

Les circulaires sur l'accompagnement personnalisé, le tutorat, les stages, les langues vivantes, la maison des lycéens et l'accès de tous les lycéens à la culture sont parus au *Bulletin Officiel* spécial n° 1 du 4 février 2010 avec les décrets et arrêtés de la réforme du lycée général et technologique.

Publiés sans aucune concertation préalable, ces textes sont les déclinaisons administratives des dispositifs installés par les décrets et arrêtés. Sans réel contenu et marqués par la volonté de ne rien cadrer nationalement (en renvoyant au local la responsabilité de gérer l'ingérable), les circulaires s'inscrivent dans la dérive communicationnelle de ce ministère.

• **Organisation de l'accompagnement personnalisé, du tutorat, des stages de remise à niveau et des stages passerelle** : le caractère multiforme et « réponse à tout » de l'accompagnement est largement confirmé. Décliné en Seconde en « suivi plus particulier d'un ou de quelques élèves via l'usage des technologies de l'information et de la communication », il privilégie en Première le projet d'orientation et le lien avec les TPE, alors qu'en Terminale son approche est plus disciplinaire. Les stages pendant les vacances scolaires, mais aussi les mercredis et samedis, nécessiteraient de se rapprocher de la Région pour l'ouverture de l'établissement, et de la vie scolaire pour le contrôle des absences, tandis que le tutorat serait rémunéré au nombre d'élèves (une première dans le métier). Les tâches s'accumulent sans pour autant être mieux définies, les glissements de missions se précisent ; la focalisation de la Seconde et du début de Première sur l'orientation et l'injonction faite à tout élève de « construire son projet », et ce d'autant plus vite qu'il éprouve des difficultés, se concrétisent. Le ministère renvoie l'essentiel du travail sur l'orientation aux enseignants, marginalisant l'action des CO-Psy... ou préparant leur éviction des établissements ?

• **Langues vivantes** : la circulaire invite à l'organisation de groupes de compétences, mais sans en expliciter l'obligation. Elle préconise diverses modalités d'organisation (partenariat avec l'étranger, enseignements en langues étrangères, modulation des périodes d'ensei-

gnements), à l'intérêt pédagogique parfois discutable, et de plus sans aucun moyens spécifiques.

• **Maisons des lycéens** : alors qu'elles ont aujourd'hui une grande liberté d'organisation, les textes, au prétexte de les dynamiser, cadrent leur activité et l'adosent au projet d'établissement, tout en prévoyant de valoriser l'engagement des élèves par le livret de compétences Hirsch. Elles deviennent, de fait, un outil de la politique gouvernementale.

• **Accès de tous les lycéens à la culture** : ne prévoyant aucun financement, le texte, tout aussi confus que sa commande présidentielle, fait un inventaire pêle-mêle d'enseignement, de pratiques, de projets, de partenariats, etc., comme s'il suffisait d'animations pour faire entrer des jeunes dans d'autres cultures que les leurs, comme si tout était équivalent et pouvait garantir « un égal accès à la culture ». Il y est aussi question de l'éducation aux médias alors que l'espace de travail des documentalistes avec les enseignants n'existe quasiment plus : suppression des modules en Seconde, des heures d'aide, TPE limités à la classe de Première avec un prolongement bien aléatoire et très artificiel dans l'accompagnement personnalisé... Par ailleurs, le référent culture de l'établissement sera-t-il bienveillant ?

De fait, ces circulaires brillent surtout par leur pauvreté pédagogique et le brouillage des missions des enseignants. Si elles cadrent quelques aspects de la réforme, notamment sur la vie lycéenne, elles ne font surtout que conforter l'idée qu'accompagnement personnalisé, tutorat et stages sont davantage des effets d'annonce cachant l'organisation du tri des lycéens que des outils au service de la réussite des élèves.

■ Valérie Sipahimalani

<http://www.snes.edu/Accompagnement-tutorat-stages.html>



© Daniel Maunoury

VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE LUTTER... POUR ENSEIGNER

Suite à l'agression, le 2 février, d'un élève de 14 ans par sept individus extérieurs à l'établissement, les personnels du lycée Adolphe-Chérioux de Vitry-sur-Seine ont décidé d'exercer leur « droit de retrait ».

Is exigent de leur hiérarchie des mesures afin d'enrayer une violence endémique et depuis longtemps signalée. Le SNES soutient leurs revendications et demande au ministre de reconnaître enfin la réalité des difficultés vécues au quotidien par les personnels.

Si les faits de violence avec arme et le port d'arme représentent une part très faible de la violence en milieu scolaire, ils suscitent toujours une vive émotion, bien légitime, de la communauté éducative et de l'opinion. D'autres agressions l'an dernier (Gagny, Fenouillet) ont amené le gouvernement à focaliser la violence scolaire sur les intrusions extérieures et à prôner des mesures sécuritaires (vidéosurveillance, portiques, équipes mobiles de sécurité...).

Le système de vidéosurveillance dont le lycée Chérioux est équipé n'a pourtant pas dissuadé les agresseurs. Il est certes urgent de sécuriser d'une manière ou d'une autre ces 36 hectares (grillage, barrières...) mais l'établissement ne sera pas « sanctuarisé » pour autant car l'école reflète les problèmes de la société (accroissement des inégalités, rupture des solidarités, violence des rapports sociaux...). La lutte contre la violence en milieu scolaire commence par une réflexion approfondie, avec tous les acteurs du système éducatif, sur les causes et les mécanismes multiples de cette violence. Les réponses ne sont pas simplement d'ordre technique et nécessitent une approche

qui concilie les aspects pédagogiques, sociaux et juridiques.

Le SNES réclame pour les établissements les moyens humains et financiers de faire un travail éducatif de qualité et dans la durée auprès des élèves et de leur assurer de bonnes conditions d'apprentissage au sein de la classe. Il faut également améliorer la vie des jeunes en dehors

de l'école, et mener une politique ambitieuse de la ville, de l'emploi, de l'aménagement du territoire qui lutte réellement contre les exclusions et les ghettos.

Au lieu de créer des équipes mobiles de sécurité (financées en partie sur les crédits dédiés au recrutement d'assistants d'éducation), le gouvernement doit revenir sur les suppressions massives de postes qui dégradent les conditions d'enseignement et dégarnissent les vies scolaires, et renoncer à supprimer la carte scolaire dont l'assouplissement a renforcé la polarisation sociale des établissements. Le SNES exige le recrutement, en nombre suffisant, de personnels statutaires et formés pour mener des actions de prévention en direction des jeunes et de leurs familles, et apporter, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles complètes (enseignants, CPE, personnels de surveillance, CO-Psy, assistantes sociales, infirmières...) des réponses éducatives sérieuses et concertées entre tous les acteurs de l'Éducation.

■ M. Daune, B. Mer, V. Héraud



© Daniel Maunoury

TROIS QUESTIONS AUX

PERSONNELS DU LYCÉE ADOLPHE-CHÉRIOUX (94)

Quelle est la situation ?

Le lycée est composé d'une section d'enseignement professionnel, d'un lycée technologique et d'un important GRETA, situés dans un parc de 40 hectares, appartenant au conseil général du Val-de-Marne, avec plusieurs bâtiments indépendants assez éloignés les uns des autres, mais aussi un collège, un IUT, des services départementaux (crèche, foyer), une cantine départementale commune. Beaucoup d'élèves (1 500) et d'intervenants : professeurs, personnels du département, adultes en formation, collégiens et habitants du 94 qui doivent se rendre dans des services du département, beaucoup d'allers et venues.

Pourquoi cette action des personnels ?

Le parc est un lieu ouvert, avec deux entrées principales mais les entrées officielles ne se comptent pas ! Le lycée en compte cinquante-deux possibles dans les divers bâtiments, tous ouverts sur le parc, d'où un problème de contrôle évident. Depuis quelques années, le parc est devenu un lieu d'insécurité, de règlements de comptes. S'y ajoutent maintenant des intrusions dans

les bâtiments, dans les classes. Au début de l'année, un « grand frère » est venu frapper un élève en cours. Le professeur qui s'est interposé a été projeté à terre. Des équipements manquent : pas de salle dédiée à la permanence surveillée par manque de personnel et de locaux, pas de préau – quand il pleut, les élèves « zonent » dans les couloirs –, pas de foyer...

Quelles sont les demandes formulées ?

Nos revendications sont claires : onze postes de surveillants à temps plein pour retrouver un niveau d'encadrement que nous avons perdu au fil des années ; une rénovation des lieux (salles vétustes, pas de réseau informatique, foyer, salles de permanence, etc.) et donc un engagement des collectivités concernées.

Pas de médiateurs, emplois précaires que le CA a refusés l'an dernier. Les entrées et le parc doivent être surveillés.

Nous n'avons cessé, avec les parents, d'alerter les représentants du rectorat, du département et de la Région depuis des années afin que les élèves et les personnels travaillent en toute sécurité.

BILLET D'HUMEUR

CPE : relisez vos fiches Monsieur le Ministre !

Selon Luc Chatel, le nombre de CPE aurait augmenté de 30 % depuis 2002, passant ainsi de 9 000 à 12 000 (chronique de J.-M. Apathie sur RTL le 5/02). C'est faux ! En 1999, il y avait déjà plus de 10 000 CE-CPE titulaires, le pic d'effectif a été de 12 500 en 2005 pour retomber à moins de 12 000 en 2008.

500 collèges sans CPE, au moins 200 postes vacants, des remplacements non assurés, les CPE peuvent être en charge de 15 à 30 classes : comment assurer le suivi des élèves, la lutte contre l'absentéisme et la remobilisation scolaire ainsi que le développement des vies scolaires (responsabilisation des élèves, éducation citoyenne, animation culturelle).

Programmes de seconde

Le ministère lance jusqu'au 12 mars une consultation sur les projets de programmes de Seconde liés à la réforme du lycée.

Ces projets sont consultables ici :

<http://eduscol.education.fr/cid49936/consultation-sur-les-projets-de-programme-seconde.html>

Il est indispensable que la profession s'empare de cette consultation, s'exprime sur les contenus des programmes et sur l'ensemble de la réforme.

Adressez-nous le double de vos contributions (contenus.secretariat@snes.edu) afin que nous puissions relayer vos demandes, en particulier au CSE d'avril.

REPÈRES POUR COMPRENDRE

SIVIS

Ce logiciel indique des pourcentages pour les actes de violences les plus graves sur un échantillon de mille établissements (et non le nombre précis d'incidents signalés).

10,5 pour mille élèves

incidents graves déclarés par les établissements publics du second degré

50% des incidents recensés dans **10%** des établissements

4‰ LEGT touchés par ces incidents graves.

12‰ collèges touchés

75% de violences verbales et physiques dans les actes recensés

« L'élève, comme la rivière, aimerait suivre son cours tout en restant dans son lit... » ALBERT CAMUS

STAGIAIRES 18 HEURES PAR SEMAINE!

Irresponsabilité, improvisation, incompetence... premiers mots qui viennent à l'esprit à la sortie de l'audience du lundi 8 février avec le cabinet du ministre. Les mesures annoncées pour l'organisation de l'année de stage des futurs lauréats des concours relèvent du bricolage et d'une profonde méconnaissance de la réalité du fonctionnement des établissements secondaires. À cause d'un budget insuffisant, et de la suppression des emplois de stagiaires, le ministre a décidé d'affecter les stagiaires sur des emplois de titulaires, à 18 heures par semaine.

Découvrant enfin qu'il n'est pas envisageable de laisser seuls les nouveaux enseignants devant leurs classes, le ministre propose un accompagnement « étroit et fort » en début d'année au cours duquel le tuteur, qui serait rétribué en conséquence, assisterait le stagiaire dans et hors la classe, ce qui conduit certains recteurs à proposer un enseignement « en doublette ». Le tuteur serait alors remplacé par un TZR dans ses classes, la majorité des TZR étant inoccupés en début d'année selon les membres du cabinet (!?). Une période de formation serait proposée aux enseignants stagiaires (alors remplacés par des TZR ou des contractuels) en cours de l'année, lors de regroupements géographiques et par discipline. Stages filés, stages groupés ? Au gré des académies ! Interrogé sur les problèmes de remplacement que cela allait induire, le ministre n'a pas répondu ; de même, il balaise d'un



© Thierry Meunier

revers de main la question de la construction des plans de formation et du rôle des IUFM. Incapable de gérer une situation qu'il a créée, le ministre compte sur l'autonomie des établissements pour palier au mieux les difficultés d'organisation et de remplacement, et se contente de fixer de grands principes dans une circulaire de cadrage vide de contenus de formation. Il fait ainsi preuve d'un grand mépris vis-à-vis des futurs enseignants, des formateurs et de nos métiers même. En outre, rien n'est dit sur la façon dont seront gérés les CPE stagiaires. Faut-il craindre des périodes pen-

dant lesquelles les vies scolaires en seront dépourvues ?

DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES

- **Pour les nouveaux enseignants**, qui seront plongés devant des classes sans formation préalable et qui devront assumer toutes les dimensions du métier dans l'urgence. Déjà, les premiers témoignages d'étudiants en master en stage en responsabilité sont sans appel : tous font état de grandes difficultés, voire sont débordés au bout d'une semaine. Qu'en sera-t-il l'année prochaine où cette situation se prolongera sur une année ? On peut par ailleurs légitimement s'attendre à de grandes désorganisations au sein des établissements quand il faudra remplacer les professeurs stagiaires pendant leurs périodes de formation.

- **Pour les élèves**, qui verront défilé jusqu'à quatre enseignants au cours de l'année. Le SNES estime que largement plus d'un million d'élèves subiront cette décision ministérielle dans le second degré. C'est donc tout un pan du système éducatif qui se retrouvera fragilisé et victime des choix budgétaires et d'une conception inacceptable de notre métier.

Le SNES appelle les personnels à mettre en échec ce bouleversement de la formation des maîtres, en informant les parents d'élèves⁽¹⁾ et en faisant voter des motions aux CA refusant un tel dispositif. C'est également dans l'action qu'on pourra peser pour d'autres choix pour la formation des maîtres.

■ Emmanuel Mercier

1. Voir la lettre aux parents en ligne sur le site : <http://www.snes.edu/Le-SNES-s-adresse-aux-parents-d.html>

Formation des maîtres : 25 ans d'évolutions et de réformes continues

Avant 1991 : Les enseignants du second degré étaient formés au sein des CPR⁽¹⁾, essentiellement par mimétisme des pratiques de son tuteur et en assurant quelques semaines d'un service très réduit.

1990-91 : expérimentation puis généralisation des IUFM, premier pas vers « l'universitarisation » de la formation des maîtres. Les enseignants effectuent de 4 à 6 heures de service hebdomadaire et suivent une formation au sein des IUFM. Mais cette formation a essuyé de nombreuses critiques des stagiaires qui se plaignaient d'une formation trop souvent en décalage par rapport à leurs attentes et à leurs besoins.

2007 : Intégration des IUFM aux universités et nouveau cahier des charges de la formation. L'intégration aurait pu être positive si elle avait réellement contribué à faire entrer la formation des maîtres au sein de l'université. La mise en œuvre du cahier des charges qui a allongé le temps de service des stagiaires à 8 heures par semaine et qui a multiplié les évaluations a provoqué un alourdissement de la charge de travail des stagiaires, rendant la formation toujours plus indigente.

1. Centres Pédagogiques Régionaux.

TEMPS PARTIEL DES PRÉCISIONS UTILES

LE CALENDRIER DES DEMANDES

Avant le 30 juin 2010 pour l'année scolaire 2010/2011 pour le temps partiel de droit. Ce temps partiel de droit pour raisons familiales est accordé à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, jusqu'aux trois ans de l'enfant ou dans le délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant. Il s'adresse aussi aux collègues qui réduisent leur activité pour donner des soins à leur conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap. En conséquence, il peut être accordé en cours d'année. S'il fait suite à une naissance ou une adoption, il doit obligatoirement être pris à l'issue du congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un congé parental (article 37 bis de la loi du 11 janvier 1984).

Avant le 31 mars 2010 pour la durée de l'année scolaire 2010/2011 s'agissant d'un temps partiel sur autorisation.

Les dates rectorales, fixées pour faciliter la gestion, ne peuvent priver aucun collègue du droit d'y opposer les délais réglementaires.

RÉINTÉGRATION À TEMPS COMPLET

Le temps partiel pris à la suite de la naissance d'un enfant cesse automatiquement le jour du troisième anniversaire de l'enfant et, en cas d'adoption, le jour de l'échéance du délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.

Si vous souhaitez tout de même continuer votre activité à temps partiel jusqu'au 31 août, vous le pouvez. Un avis du Conseil d'État de 2007 (286489) précise ainsi « qu'on ne peut priver les personnels enseignants bénéficiaires de droit, après la naissance d'un enfant, du temps partiel jusqu'au troisième anniversaire de cet enfant, du droit de retrouver leur emploi à temps complet à l'issue de la période de trois ans, alors même que cette échéance interviendrait en cours d'année scolaire ».

Dans tous les autres cas, la réintégration intervient le 1^{er} septembre. Toutefois, la réintégration à temps plein peut intervenir sans délai en cas de motif grave.

RETRAITE

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le temps partiel de droit pour élever un enfant est considéré comme une activité à temps plein au titre de la retraite.

www.snes.edu, Le point sur les salaires, supplément à L'US n° 685 ; décret 82-624. ■ Erick Staëlen



RÉMUNÉRATION

Quotité de service à temps partiel				
50 %	60 %	70 %	80 %	90 %
Quotité de traitement correspondante				
50 %	60 %	70 %	6/7 soit 85,7 %	32/35 soit 91,4 %

Lorsque la quotité de service est aménagée pour parvenir à un nombre entier d'heures hebdomadaires, la rémunération l'est aussi.

QUESTION-RÉPONSE SURCOTISATION POUR LA RETRAITE

Pour qui ?

Tous les collègues qui bénéficient d'un temps partiel sur autorisation et veulent obtenir une année pleine en liquidation.

Peut-on racheter des années à temps partiel antérieures ?

Non, c'est au moment où l'on demande un temps partiel que l'on souscrit cette option. Quel est le taux de prélèvement et quelle est la durée maximale de surcotisation ?

Depuis 2008, le taux appliqué à la quotité de temps non travaillé est de 27,30 % (voir tableau). La surcotisation peut permettre de racheter au maximum quatre trimestres (deux ans à mi-temps ou cinq ans à 80 % par exemple).

Formule choisie (travail à temps partiel)	Retenue pour pension civile appliquée sur la quotité travaillée	Taux de surcotisation appliquée sur la quotité non travaillée	Taux effectif de cotisation (en % de la rémunération brute perçue)
Service à mi-temps	7,85 %	27,30 %	35,97 %
Service à 60 %	7,85 %	27,30 %	26,60 %
Service à 70 %	7,85 %	27,30 %	19,90 %
Service à 80 %	7,85 %	27,30 %	13,89 %

Et si je ne surcotise pas ?

Le nombre de trimestres liquidables est alors fixé suivant le tableau suivant :

Quotité de service	Durée d'assurance	Nombre de trimestres liquidables
Une année travaillée à mi-temps	4 trimestres	2 trimestres
Une année travaillée à 60 %	4 trimestres	2,4 trimestres
Une année travaillée à 70 %	4 trimestres	2,8 trimestres
Une année travaillée à 80 %	4 trimestres	3,2 trimestres

Qui bénéficie du taux de surcotisation à 7,85 % ?

Les collègues handicapés dont l'incapacité permanente est au moins de 80 % peuvent surcotiser au taux de 7,85 % et le nombre de trimestres pouvant être pris en compte est de huit. Les collègues débutant une CPA et qui souhaitent surcotiser restent soumis à une retenue de 7,85 % sur la partie non travaillée. (Texte de référence : décret 2004-678 - remunera@snes.edu) ■ Anne Féray



Clermont-Ferrand

Salma et Salima venaient juste d'avoir 18 ans. Jumelles arrivées en France à l'âge de 13 ans chez une tante après la mort de leur grand-mère qui les élevait au Maroc, elles ont suivi leur scolarité au collège et au lycée à Clermont-Ferrand, puis ont signé toutes deux un contrat d'apprentissage qui se déroulait à la satisfaction de tous.

Elles ont fait la demande d'un titre de séjour qui leur a été refusé. Et des policiers sont venus, ont emmené Salima et l'ont conduite au centre de rétention de Lyon. Hospitalisée à ce moment,

Salma a fui l'hôpital et s'est cachée. Malgré la mobilisation de tous, le préfet a fait expulser Salima vers Casablanca, où elle n'a plus de famille, tout en promettant de l'autoriser à revenir dans 10 jours ! Quel gâchis humain et quel gaspillage des deniers de l'État ! La pétition se signe ici :

<http://www.educationsansfrontieres.org/article25434.html>

Et ce n'est pas tout : deux élèves kosovars expulsables au 1^{er} mars, un élève marocain en Première bac pro arrêté, relâché et menacé d'expulsion...



Victoire à Aristide-Briand (Évreux)

Les rumeurs de fermeture d'une PCSI (Physique, chimie, sciences de l'ingénieur) au lycée Aristide-Briand d'Évreux devenaient insistantes. Des collègues se sont vus « sommés » de déposer une demande de mutation en carte scolaire. Début janvier, la décision de fermeture était annoncée par le rectorat, suscitant les protestations du SNES. Les deux classes PCSI, suivies d'une PC et d'une PSI sont les seules du département et comptent ces dernières années entre 26 et 30 élèves chacune. Des places vacantes ? Mais avec 48 élèves par classe, ce qui est déraisonnable pour des CPGE de proximité. Les collègues se sont mobilisés : lettres, pétitions, conférence de presse associant élèves et parents. Le secteur prépa du SNES a dénoncé cette fermeture, au moment où l'on parle « d'ouverture sociale » en médiatisant des ouvertures de classes préparatoires aux statuts divers. La situation s'est enfin débloquée : le rectorat a annoncé qu'il maintenait la classe, ce qui suppose les moyens permettant au lycée d'Évreux d'entamer une nouvelle campagne de recrutement sur des bases solides.

Agrégés : notation administrative 2009-2010

La proposition du chef d'établissement doit s'inscrire dans la grille de l'échelon en tenant compte de la moyenne constatée à l'issue de la campagne précédente⁽¹⁾. Il faut être vigilant sur ce point et en particulier lorsque l'on est stagiaire reclassé ou titulaire réintégré dans le second degré. D'autre part, du fait de ses arrondis jusqu'à 39, la péréquation peut conduire à une stabilisation de fait de la note. Nous avons obtenu que le ministère rappelle qu'il faut en tenir compte dans la proposition de notation comme dans l'examen des contestations.

Didier Pihoué, agreges@snes.edu

(1) <http://www.snes.edu/Agreges-notation-administrative>

POUR UN EPLE DÉMOCRATIQUE

La préparation de rentrée 2010 révèle les conséquences concrètes de la politique éducative du gouvernement, tant sur le plan de l'emploi public que sur celui de l'offre de formation ou de l'organisation des établissements. On constate déjà les dérives dans la mise en œuvre du décret EPLE, le fonctionnement de l'établissement devenant de moins en moins démocratique : mise en concurrence des enseignants, des disciplines et des établissements ; CA convoqué pendant les vacances au nom du délai maximum de dix jours ; volonté parfois du chef d'établissement d'y présenter un projet quasiment inchangé ; absence de consultation de la

commission permanente ; tentative du chef d'établissement d'imposer sa vision pédagogique ou des « décisions » du conseil pédagogique qui n'a pourtant aucun pouvoir décisionnel... Cela conduit à une grande diversité dans les projets de mise en œuvre de la classe de Seconde, source d'inégalité et souvent d'appauvrissement. L'expérience de l'accompagnement personnalisé dans les LP devrait pourtant inciter à la prudence ! Pendant le congrès de Lille, les syndicats FSU des personnels du second degré ont lancé un appel pour un fonctionnement démocratique des établissements qui est reproduit ci-dessous.

Le point de vue du

Catherine Manciaux, secrétaire générale du snU.pden-FSU, syndicat FSU des chefs d'établissement, a bien voulu répondre aux questions de L'US.

Les réformes en cours renforcent l'autonomie des établissements scolaires, au motif affiché de leur permettre une meilleure adaptation aux conditions locales. Qu'en pensez-vous ?



Ces réformes sont dangereuses pour plusieurs raisons.

Développer l'autonomie c'est donner plus de pouvoir au niveau local. Ainsi, les personnels et les familles dépendront donc plus qu'auparavant de la conception que le chef d'établissement se fait de la démocratie, de la manière dont il décide de faire vivre cette autonomie. En l'absence de garde-fou, il pourrait imposer seul ses projets dans le domaine pédagogique et aurait plus de pouvoirs en matière de gestion des personnels.

L'autonomie peut avoir de l'intérêt si les démarches et les projets sont construits de manière collective dans l'établissement. Or en l'état, il s'agit de gérer la pénurie et de se décharger sur l'établissement de ce que le ministère et le rectorat n'arrivent pas à imposer. Dans le cas de la réforme du lycée, par exemple, le ministère dit « on va faire autrement » mais dans la pratique il ne sait pas comment s'y prendre. Il délègue donc aux établissements sans cadrage ni outil d'organisation des groupes à effectifs réduits, des stages passerelles ou de remise à niveau... De plus, les moyens sont accordés sur une base minimale et une part de plus en plus importante d'entre eux est contractualisée sur projets. Or dans les établissements difficiles, le travail se fait dans l'urgence, souvent avec des personnels jeunes et inexpérimentés : cela ne laisse pas le temps de réfléchir et de construire des projets bien ficelés. Ces établissements qui auraient le plus besoin de moyens supplémentaires n'y accèdent pas !

Un autre problème est celui de la continuité des moyens accordés : le cursus d'un élève au lycée se construit sur trois ans, mais les moyens sont discutés chaque année, ce qui ne permet pas d'avoir la certitude de la pérennité des dispositifs.

Il se met donc en place une concurrence entre les établissements, mais aussi entre les personnels, les disciplines, et même entre les familles, seuls les élèves « méritants » étant l'objet d'attention.

Quelles évolutions voyez-vous de la « gouvernance » des établissements ?

Tout d'abord, nous assistons à un glissement sémantique : après direction, pilotage et maintenant gouvernance.

On va vers une déréglementation totale. Les chefs d'établissement sont incités à développer l'expérimentation prévue par l'article 34 de la loi d'orientation de 2005. Or, du fait de son caractère dérogaire cette expérimentation ouvre la porte à toutes les dérives : remise en cause des grilles horaires d'enseignement, des heures de décharge statutaires (première chaire, cabinet d'histoire, heures de laboratoire, coordination en EPS, pondération BTS, etc.). Ainsi, sans toucher au décret de 50 on peut attaquer le statut des personnels si, par exemple, le projet consiste à récupérer les heures statutaires pour en faire autre chose.

De même l'objectif du ministère est d'atteindre 25 % de postes à profil par établissement. Ces postes étant sortis du mouvement, les mutations deviendraient bien plus difficiles.

Peu à peu les règles nationales vont devenir obsolètes, il sera ensuite beaucoup plus facile de les supprimer.

Quelle est la position du snU.pden sur ces questions ?

Le snU.pden dénonce cette autonomie depuis très longtemps, parce qu'elle fait jouer aux personnels de direction un rôle de chef d'entreprise auquel ils refusent de se prêter et parce qu'elle favorise la concurrence à tous les niveaux. En aucun cas le chef d'établissement ne devrait utiliser le type d'autonomie que le ministère propose, notamment pour gérer les personnels : recruter, noter seul... Le ministère doit être force de proposition et doit donner des limites précises. Nous voulons rester dans un cadre national qui garantisse l'égalité.

Ces réformes relèvent de l'idéologie de « l'égalité des chances » et du « mérite ». Les personnels de direction du snU.pden ne conçoivent pas l'éducation de cette façon. Nous sommes conscients de nos responsabilités et appliquons la loi, mais avec la volonté de faire jouer le collectif dans les établissements et de construire avec les autres personnels un autre projet pour l'école.

Intégralité du texte :

www.snes.edu/Compte-rendu-stage-accompagnement.html



Le point de vue du

L'accompagnement personnalisé est également prévu dans les lycées professionnels : sa mise en application sera difficile. J. Dammeroy, cosecraire général du SNU.EP-FSU nous l'explique.

Pour le ministère, le dispositif doit permettre de compenser la perte d'une année de formation (bac pro 3 ans) et de gérer l'hétérogénéité des classes, qui augmente avec la disparition de la formation en deux ans (BEP). Il doit être inscrit dans l'emploi du temps des élèves et dans le temps de service des enseignants. En réalité, ces heures sont généralement proposées en HS et, faute de moyens, elles ne sont pas mises en place partout.

En raison de l'autonomie, la mise en application est très variée, souvent farfelue et non-réglementaire : quelques heures placées dans l'emploi du temps des élèves en aide individualisée ; heure hebdomadaire ou de quinzaine en maths ou français ; petit groupe (cinq ou six élèves) travaillant par compétences ; doubléments supplémentaires, par exemple en langues ; sortie de cours de plusieurs élèves pour être suivis par

un professeur ; réorientation de certains élèves. Plus besoin de classe d'adaptation ni de passerelle, tout est géré par l'accompagnement personnalisé en individualisant les parcours, avec transfert des missions du CO-Psy, du CPE, de l'assistance sociale, du médecin scolaire... sur les professeurs.

Avant la réforme, les équipes éducatives avaient les moyens de suivre les élèves. Les enseignants avaient du temps, peu d'élèves, cela fonctionnait. Tout le monde participait à l'accompagnement. Aujourd'hui, les classes sont plus chargées et plus hétérogènes, et les professeurs les ont sur des horaires plus faibles : la manière dont l'accompagnement a été institutionnalisé a pour conséquence que chacun a moins de possibilité d'en faire. »

Intégralité du texte : www.snes.edu/Compte-rendu-stage-accompagnement.html



Les syndicats de la FSU réunis au Congrès FSU de Lille :
SNES, SNEP, SNU.EP, SNU.I.P.P. (personnels enseignants, de vie scolaire et d'orientation),
snU.pden (personnels de direction), SNASUB (personnels administratifs), UNATOS
(personnels techniques), SNICS (personnels infirmiers), SNUAS-FP (assistants sociaux).

Appel aux personnels travaillant dans les EPLE*

« FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ! »

La réforme du lycée général et technologique s'est accompagnée d'une modification significative des textes concernant la gouvernance des collèges et des lycées généraux, technologiques et professionnels. Ces textes donnent lieu dans certains établissements à une interprétation qui conduit à un déni de démocratie.

Ainsi le ministère donne pour consigne aux chefs d'établissement de ne pas réunir les conseils d'administration (CA) maintenant et de repousser la présentation de la répartition des moyens horaires et son vote au printemps ou en fin d'année scolaire.

Le chef d'établissement pourrait ainsi, sur directive ministérielle, transmettre aux services académiques des propositions de fermeture et de création de postes sans même réunir le CA. Or ces propositions ne peuvent être véritablement définies que sur la base de la répartition des moyens par discipline au regard des besoins de l'établissement.

Le prétexte invoqué pour contourner les instances élues est de « prendre le temps de la concertation ». La Commission permanente sera convoquée et le CA se prononcera alors que les décisions essentielles seront déjà prises.

Les syndicats SNES, SNEP, SNU.EP, SNU.I.P.P., snU.pden, SNASUB, UNATOS, SNICS, SNUAS-FP, réunis au congrès FSU condamnent cette interprétation des textes. En aucun cas ces textes ne prévoient de retirer au CA et à ses élus la compétence de donner un avis sur les créations et suppressions de postes ni d'arrêter une première répartition des moyens.

Il y a un besoin de concertation dans les équipes. Ces concertations peuvent et doivent prendre des formes multiples.

Certes, le décret impose l'installation d'un conseil pédagogique dans chaque établissement du second degré (du collège aux lycées). Mais quelles que soient la réalité et les modalités de sa mise en place et de son fonctionnement, il ne saurait se substituer aux conseils d'enseignement, à la commission permanente ni au conseil d'administration, dont les membres enseignants tirent leur légitimité de leur élection.

Pour les syndicats signataires, la réunion de la Commission permanente et du conseil d'administration est incontournable au regard du respect des textes réglementaires et indispensable au fonctionnement démocratique de l'établissement.

Les syndicats signataires, représentant toutes les catégories de personnels susceptibles d'être membres de droit ou élus au CA, appellent au respect de la démocratie dans les établissements.

Ils appellent à ce que se tiennent comme habituellement, c'est-à-dire au plus vite, une commission permanente et un conseil d'administration sur la répartition des moyens horaires par discipline, et à les tenir de nouveau en fin d'année pour tenir compte des évolutions de la dotation.

* EPLE : Établissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées).

« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite » HENRY FORD

CONGRÈS DE LILLE 2010

Le 6^e congrès national de la FSU a réuni à Lille plusieurs centaines de délégués des syndicats nationaux, des sections départementales et des courants de pensée. Le congrès a discuté, élaboré et voté de nombreux textes

sur les questions de la fonction publique, de l'éducation, des services publics, du syndicalisme, etc. (le congrès au jour le jour www.congres.fsu.fr). Le congrès a vu la désignation de Bernadette Groison comme nou-

velle secrétaire générale de la FSU, succédant ainsi à Gérard Aschieri auquel les militants ont réservé de chaleureux remerciements pour le travail militant accompli durant trois mandats (2001-2010).

THÈME 1 : ÉDUCATION, FORMATION, RECHERCHE, ENJEUX D'AVENIR

Le thème 1, qui traitait de toutes les questions relatives à l'éducation, la formation et la recherche, a été largement étoffé par le congrès national en lien avec les questions d'actualité : socle commun et livret de compétences au collège, réformes du lycée, nouvelle gouvernance des établissements pour le second degré ; suppression des RASED, réduction du temps d'enseignement pour financer l'aide personnalisée et recul de la scolarisation en maternelle pour le premier degré, « Pacte recherche » et loi LRU dans le supérieur...

À tous les niveaux c'est le même constat : un service public d'éducation touché de plein fouet par les suppressions d'emplois, une succession de réformes qui s'organisent dans un système cohérent avec renforcement des inégalités, mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, alourdissement de la charge de travail des personnels et transformation de leurs missions. Aux antipodes de ces réformes, la FSU a rappelé le rôle émancipateur des savoirs et la nécessité de relancer la démocratisation et d'élever les qualifications de tous dans le cadre d'une éducation scolaire. Au sujet de la formation des enseignants, elle a réaffirmé son exigence d'abandon en l'état d'une réforme qui tourne le dos aux enjeux, et a enrichi ses propositions pour une tout autre réforme. Elle a décidé de poursuivre les échanges pour affiner les propositions communes et permettre une intervention forte de la fédération.

■ M. Daune, T. Reygade, E. Mercier

THÈME 2 : LE SERVICE PUBLIC ET LA FONCTION PUBLIQUE SONT UNE RICHESSE

Le congrès a analysé les évolutions majeures introduites par les politiques de gestion des « ressources humaines » dans la Fonction publique. Il s'est prononcé pour l'abrogation de la loi « mobilité », qui met en cause des dispositions essentielles du statut.

Il a précisé et actualisé les revendications que la FSU porte pour les personnels : carrières, formation, rémunérations, recrutements, plan de titularisation, défense et reconstruction du code des pensions.

Il s'est interrogé sur les conditions qui permettraient à la Fonction publique de contribuer à la promotion sociale. Enfin, est abordé dans ce thème 2 le sujet des solidarités professionnelles, afin de combattre la souffrance au travail et de développer l'action collective. Il a réaffirmé la nécessité absolue de faire jouer tout leur rôle aux commissions et comités techniques paritaires.

Face à la casse des services publics en particulier au travers de la RGPP, le congrès a construit des propositions pour la promotion et la défense de services publics modernisés. Les conditions d'un fonctionnement respectueux de ce bien collectif, incompatible avec la mise en concurrence et le profit ont été examinées, avec des propositions sur le rôle des différents acteurs, les financements, un fonctionnement plus démocratique. Enfin, le congrès a confirmé la volonté d'agir et de rassembler en assurant la convergence des mobilisations des usagers, des personnels et des élus, en contribuant à réussir les États généraux du service public, et rappelé son profond attachement à la laïcité.

■ A. Féray, C. Martens



THÈME 3 : POUR DES ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le projet syndical de la FSU s'inscrit dans une perspective de transformation sociale, et travaille à la construction d'alternatives économiques, sociales et environnementales.

La FSU précise ses revendications en terme de politiques d'emploi, de salaires, de sécurisation des parcours professionnels. Elle analyse la souffrance au travail comme résultant de modes de management et de politiques d'individualisation du contrat de travail, des carrières et des salaires, d'évaluation individuelle des compétences.



Gérard Aschieri : 9 ans à la tête de la FSU

Qualité d'écoute, patience et détermination dans les débats, capacité à construire les synthèses dans la FSU, mais aussi dans les intersyndicales, facilité à trouver le mot juste qui fait mouche devant un micro, dans un communiqué de presse ou lors d'une audience, clarté et précision de la pensée et dans l'expression ont permis à Gérard, tout au long de neuf années en tant que secrétaire général de la FSU, d'affirmer la place de notre fédération dans le paysage syndical français et de s'imposer comme un acteur incontournable et respecté du mouvement social. Militant du SNES où il a longtemps occupé les fonctions de secrétaire national, il y forgea son appropriation des questions de formation des enseignants comme de l'ensemble des questions relatives à la Fonction publique. Gérard continuera, nous n'en doutons pas, à œuvrer pour un syndicalisme offensif et porteur de propositions au service

Elle approfondit ses analyses sur le système de santé, actualise et confirme ses propositions et refus de dégradation en matière de retraites. Une réflexion est entamée sur la création d'un service public répondant aux besoins des retraités et personnes âgées. Nécessité d'une nouvelle politique des transports, du logement, demande de création d'un pôle public de l'énergie dans un cadre européen, exigence d'une profonde réforme de la fiscalité permettant la redistribution des richesses sont affirmées, avec l'intégration de la dimension environnementale et écologique comme l'un des instruments de politiques modifiant les comportements de production et de consommation, aptes à construire un développement économique et social, solidaire et durable.

Dénonçant les politiques sécuritaires et l'instrumentalisation électorale des questions d'immigration,

la FSU réaffirme son implication dans le combat pour la défense des droits et des libertés et contre les discriminations.

La FSU réclame une « autre mondialisation » répondant aux besoins sociaux, économiques, écologiques et culturels des générations actuelles et futures, réaffirme sa volonté de lutte pour les droits humains, de paix et de solidarité avec les peuples.

■ E. Labaye, Ph. Castel

THÈME 4 : BOUGER LE SYNDICALISME !

Après le congrès du SNES, celui de la FSU a largement traité des questions du syndicalisme. À partir d'une analyse du contexte économique et social et de la stratégie gouvernementale, et d'une réflexion sur l'état d'émiettement des forces syndicales, le débat a porté sur les questions d'unité d'action, d'articulation entre mouvements interpro-

fessionnels et sectoriels, de plates-formes et rythmes d'action. Les attentes des salariés et le besoin d'alternatives donnent des responsabilités accrues aux organisations syndicales, imposent de travailler à l'unification syndicale dans l'objectif d'accroître le nombre de syndiqués, de construire un outil plus efficace, fondé sur le syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Pour cela, un appel a été lancé par le congrès proposant la poursuite des initiatives communes avec la CGT et Solidaires, et une démarche ouverte à toutes les organisations qui se reconnaîtraient dans ces orientations. Ce travail commun et continu doit permettre de confronter les positions des uns et des autres et tracer la voie d'un nouveau syndicalisme.

La FSU, dans cette optique, doit conjointement poursuivre le renforcement de son efficacité et de son développement. Elle invite les adhérents et plus largement les personnels à débattre de ces perspectives, et à être les acteurs de cette évolution souhaitable des pratiques et structures syndicales.

■ F. Rolet, E. Bressan



ENTRETIEN AVEC BERNADETTE GROISON, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FSU « L'ÉCOLE N'EST PAS UN MONDE À PART DE LA SOCIÉTÉ »

QUELQUES MOTS SUR TON PARCOURS PROFESSIONNEL ET SYNDICAL ?
J'ai grandi syndicalement avec la FSU. Je suis arrivée dans l'enseignement comme institutrice, puis comme PE, au moment de la création du SNUipp et de la FSU. J'ai tout d'abord milité dans ma section départementale, notamment comme élue paritaire, j'ai intégré l'équipe nationale du SNUipp en 1993 et j'ai participé à la direction de la fédération depuis...

COMMENT PERÇOIS-TU LA MOBILISATION ACTUELLE DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL ?

Le mouvement des collèges et des lycées de l'académie de Créteil est révélateur du malaise enseignant aujourd'hui. Le manque d'ambition des politiques éducatives avec par exemple la réforme du lycée et celle de la formation des enseignants, les coupes sombres dans les budgets avec notamment ce dogme du non-recrutement d'un fonctionnaire sur deux, mettent en cause le principe même du droit à l'éducation. Et l'école n'est pas un monde à part de la société. Les corrélations entre les inégalités sociales et scolaires sont évidentes, les maux de la société, comme celui de la violence, entrent à un

moment ou à un autre dans les établissements. Or face à cela, les enseignants, les personnels de l'éducation, sont seuls pour y faire face. Ils posent la question fondamentale de comment assurer dans ces conditions la réussite de tous les élèves ?

COMMENT CONÇOIS-TU LE RÔLE DE LA FSU DANS L'INTERPRO ?

La FSU cherchera à maintenir l'unité la plus large autour de revendications ambitieuses afin d'avoir un front syndical unitaire capable d'imposer d'autres choix que ceux prévus par le gouvernement en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, de salaires et bien de retraites. Nous devons être à l'offensive sur l'ensemble de ces questions, vaincre les fatalismes et démontrer qu'il est possible de faire autrement. Ainsi, sur la question des retraites, il est indispensable de ne pas se laisser enfermer sur le seul paramètre de l'âge du départ à la retraite. Nous devons imposer de mettre sur la table toutes les questions comme celles de l'emploi, de la prise en compte des études, de la pénibilité au travail et bien sûr du financement des retraites qui ne peut pas reposer que sur les salariés. Bref, le syndicalisme doit faire la preuve de son efficacité sociale... La situation sociale l'exige !

PETITES ANNONCES

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Guadeloupe, studio F3 : 2/6 pers. 300-600 €/sem. dans villa meublée, climatisée, pisc., vue mer, près plage, transp., marché. Tél. 05 90 85 14 66. Courriel : dlracine@aol.com. Site : www.http.mysite.verizon.net/chateauthierry/guadeloupe.

Espagne, Andalousie, loue appartement tout confort, 4/6 p., pisc., clim., ds pt village bord de mer, 250 € à 600 €/sem. Tél. 01 30 82 24 19.

Toscane Sud, part loue 5 logem. ds ferme, calme, cft, piscine, bas prix, villes d'art, 2/4/6 pers. : www.casesantanna.com

Coll. CPGE cherchent loc. pour les 2 mois d'été, internet 8 méga mini indispensable car contrats édition. Tél. 01 47 27 26 14. j.pépin@wanadoo.fr

Corse du sud, Conca, GR 20, 10 mn mer et rivière, loue maison village 4/5 pers. Tél. 04 95 30 47 90 (heures repas).

(06) Loc. 4 p. ds village montagne, tt confort. Tél. 06 33 28 31 28.

Toscane, mais. camp. 5-6 pers. www.campogialli.it

Finist. sud, Tréboul, 2 mais. pêch. mitoyen., rénov., calme, prox. plage, commerces, 120 m², 2 ch., salon/atelier, 5 pers., 550 €/sem. et 45 m², loft 3 pers. 400 €/sem., juill./août. Tél. 06 73 42 16 05.

Venise et Toscane, part loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

(81) Rabastens, coll. loue gîte. pagesperso-orange.fr/camp.roussel
Collioure, appt cosy, 3 mn plage, quartier piéton. Tél. 01 41 95 24 66.

Maison meublée, Ile de la Réunion, 2 chambres, salon, cuisine, 4 personnes. Située côte est, 400 €/sem. Tél. 01 69 34 51 96.

Morvan, lac des Settons, loue chalet 4/6 p. Tél. 01 34 14 29 58.

Cap Fréhel, proche plages, maisons 5/6 p. à louer de juin à septembre. Tél. 06 08 65 80 63.

Ile de Ré, maisons 4/6 personnes, toutes saisons. Tél. 06 15 04 86 71.

Sicile, loue mais. bord de mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42.

Coll. loue à non fumeurs : Auvergne : jolie maison tt confort, 9 pers., nature, tourisme, ttes saisons. Gde-Motte : bord de plage, vue mer, F3 tt confort, 6 pers. Tél. 04 71 65 01 53 / 06 24 02 13 19.

Corse du sud, Propriano, coll. loue mobil home, proche plage, tramoni@wanadoo.fr. Tél. 06 72 87 53 24.

Serre-Chev., studio 4 pers., dub h., gd cft, 4 au 11 avril, 350 €. Tél. : 01 34 85 94 04.

(04) Pierrerrue, coll loue mais. + jard., 600 €/sem., avril, zone B. Tél. 04 92 75 37 42.

Portugal, Ericeira, bord de mer, côte Lisbonne, loue maison, port typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 22.

Cancale, prox. St-Malo, plages, jolie maison de pêcheurs, 2/4 pers. Calme, gd confort, jardin, à louer tte l'année, de 270 à 450 €/sem. Tél. 06 15 41 50 48.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement, neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 70 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

Côte d'Almeria (Espagne), vend appt neuf spacieux (70 m²), 2 chbres, 1 en duplex + solarium, cuis équipée, 2 s.db., terrasse, place parking privée, cave, piscine. Très calme, 800 m de la plage. Meublé et climatisé. Prix 170 000 euros (négociable). Tél. 01 30 82 24 19.

(40) Dax/Orthez, terrains 2 500 à 6 000 m², 33 €/m² ou domaine 2 ha parc, grande maison ancienne 400 m², 550 K €. estiterrains@yahoo.fr

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 3 circuits touristiques de 10-12 jours en avril 2010 en Syrie, sur la Route de la Soie en Ouzbékistan, et en Libye. 2 circuits de 3 semaines au Mexique en juillet et au Vietnam en août. Pour de plus amples informations contactez l'association du 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Stages théâtre été, gîte Pyrénées, juillet-août. Tél. 06 15 20 20 18.

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

Échanges professionnels

Slovénie : une collègue de Slovénie (Ljubljana) cherche à entrer en contact avec des collègues enseignant en section sport-études, pour des échanges sur les pratiques professionnelles, et éventuellement une participation commune à des événements sportifs.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : www.snes.edu. ■ Florian Lascroux

Publicité

Vous parler de vos projets et de vos besoins, c'est le principe des Rencontres CASDEN : un moment privilégié entre la CASDEN et vous.

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Depuis 35 ans, la CASDEN a noué un partenariat avec le Groupe Banque Populaire. L'association de leurs compétences permet aux Sociétaires CASDEN de bénéficier d'une offre bancaire complète aux meilleures conditions CASDEN.

Pour en savoir plus, contactez :

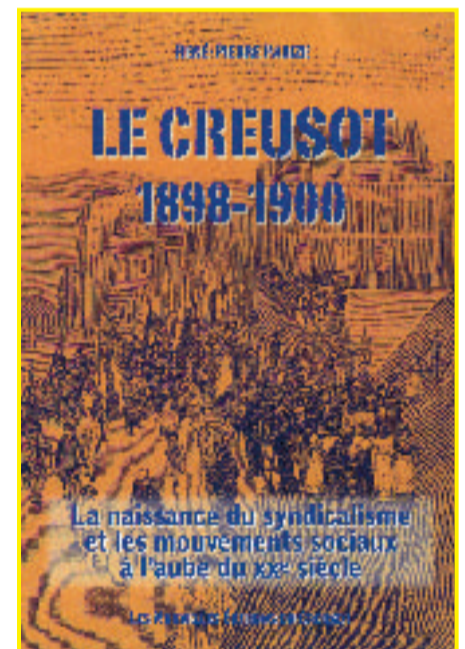
■ La Délégation Départementale CASDEN de votre choix (coordonnées sur www.casden.fr)

■ L'agence Banque Populaire la plus proche (coordonnées sur www.banquepopulaire.fr)

■ CASDEN Direct au 0 826 824 400 - Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

■ www.casden.fr

100% de services bancaires gratuits



Pour commander ce livre, s'adresser à : Nouvelles Éditions du Creusot, 22, bd H.-P. Schneider, 71200 Le Creusot. Envoyer un chèque de 33 € à l'ordre de « Les Nouvelles Éditions du Creusot » (25 € + 8 € de frais de port).

BILLET D'HUMEUR

Sarkozy dérape de nouveau sur la laïcité

Le président de la République, à l'occasion d'une cérémonie d'hommage, le mardi 26 janvier 2010, à un soldat français de confession musulmane tué en Afghanistan, a donné sa définition de la laïcité : « c'est un principe de tolérance, c'est un principe d'ouverture, c'est un principe d'apaisement (...) C'est la reconnaissance par l'État de l'égalité de dignité des religions... ». La loi de 1905 précise au contraire que « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ». **Décidément N. Sarkozy ne comprend rien (ou feint de ne rien comprendre) à la laïcité de notre République.**



L'Université Syndicaliste n° 691 du 19 février 2010, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr Publicités : Casden (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77). Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution.